

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190

ARRETE DU MAIRE n°2026/111

Objet : Travaux de remplacement d'appuis de télécommunications

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par EUROFIBRE, en vue d'occuper le domaine public ancienne route Royale, afin d'effectuer des travaux de remplacement d'appuis de télécommunications, pour la période du 10/06/2026 au 12/06/2026,

CONSIDÉRANT que pour la bonne exécution des travaux, ainsi que pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de préciser les règles d'occupation du domaine public.

ARRÊTE

Article 1 : EUROFIBRE est autorisé à occuper le domaine public ancienne route Royale, afin d'effectuer des travaux de remplacement d'appuis de télécommunications, pour la période du 10/06/2026 au 12/06/2026.

Article 2 : Durant les travaux, la circulation des véhicules légers sera maintenue en permanence et réglée au moyen d'un alternat par panneaux.

Article 3 : La mise en place de la signalisation réglementaire de chantier sera assurée par le pétitionnaire, sous le contrôle des services techniques de la commune.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 5 : La directrice générale, le responsable des services techniques et le policier municipal de la commune de Vic-Fezensac, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

VIC-FEZENSAC, le 1^{er} juin 2026

Le Maire
Barbara NETO

